

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
42	Soutenir la création et étudier le mode de gestion d'une nouvelle infrastructure (à l'ancienne Gare du vicinal) comportant au moins une cellule commerciale et un atelier, et destinée à accueillir, à moyen et long terme, au moins deux projets d'économie sociale portés par le CPAS en partenariat avec des associations locales	3.2.

Description du projet

Le PCDR comportait une fiche-projet (P2.20a) intitulée « *Rénovation de l'ancienne gare du Vicinal en espace de stockage pour les associations* » dont les objectifs spécifiques étaient d'une part de « *fournir aux associations locales (RSI, comités des fêtes, Musée, asbl Les Découvertes, etc.) et au CPAS un espace de stockage sécurisé* » et d'autre part de « *rénover le bâtiment pour le mettre aux normes de sécurité et limiter au maximum les problèmes d'humidité* ». Plus spécifiquement, le CPAS, qui avait inauguré en 2011 un magasin de seconde main situé à une cinquantaine de mètres de l'ancienne gare du vicinal, avait formulé le besoin d'un local pour pouvoir stocker ses réserves de vêtements destinés à la vente.

Depuis lors, le CPAS a dû déménager son magasin de seconde main, de manière provisoire, dans l'ancien Complexe communal (cf. fiches-actions n°43 et n°45) en attendant de pouvoir disposer d'une infrastructure plus proche du centre, plus accessible, qu'il pourrait entièrement affecter à ses projets d'insertion socio-professionnelle, dans la perspective de faire évoluer certains de ceux-ci – dont le magasin de seconde main – en projets d'économie sociale.

Le CPAS a donc sollicité le partenariat de la commune pour pouvoir actualiser la fiche-projet du PCDR, activer celle-ci via la CLDR et solliciter une demande de subvention, en vue de rénover le bâtiment au nom de la commune et de pouvoir affecter ensuite celui-ci à différents projets d'économie sociale, en partenariat avec des associations locales et d'autres opérateurs d'insertion sociale et professionnelle de la région.

Cette proposition a été validée de manière unanime par le Comité de concertation CPAS-Commune du 07 mars 2019.

Il ne s'agit donc plus de se limiter à concevoir un espace de stockage, mais plutôt d'imaginer une pépinière d'économie sociale et durable. Le CPAS envisage notamment d'y développer les deux activités suivantes :

a) le développement d'un atelier de rénovation des meubles dont la population fait don au CPAS, en partenariat avec des ouvriers du RSI, de l'asbl les découvertes de Comblain, d'éventuels bénévoles, ... (cf. fiche-action n°46) ; l'atelier serait commun aux ouvriers du CPAS (essentiellement des bénévoles et des articles 60) et aux ouvriers des découvertes de Comblain et du RSI, notamment, ce qui permettrait des économies d'échelle en termes d'investissements, mais permettrait également des échanges de procédés entre les structures (formation d'un côté contre main d'œuvre de l'autre, et vice-versa) ;

b) l'installation du magasin de vêtements de seconde main du CPAS qui pourrait se coupler avec un lavoir social et des ateliers de couture et/ou de tricot (cf. fiche-action n°43). Le magasin de seconde main pourrait même, à terme, connaître un développement lié à l'implantation toute proche d'un futur hall omnisports, en proposant un rayon spécialement dans les équipements sportifs de seconde main. Le lavoir social pourrait quant à lui connaître un développement par la création d'un service de proximité lié aux titres-services, pourquoi pas en lien avec un service de repassage. Un partenariat avec l'ALE pourrait éventuellement être envisagé sur ce point.

La gestion du lieu devra également faire l'objet d'une réflexion. La future infrastructure rénovée par la commune via le développement rural pourra être mise à disposition d'une structure de gestion (existante ou à créer) qui s'engagerait à respecter les objectifs d'insertion socio-professionnelle, de formation, d'économie sociale, circulaire et durable, qui sont à la base du projet. Plusieurs acteurs locaux, le CPAS, mais également des

associations locales, pourraient ainsi participer ensemble aux projets envisagés (cf. fiches-actions n°43 et 46) ; lesquels pourraient eux-mêmes, à terme, nécessiter la création de nouvelles structures juridiques ou bien être intégrées à des structures existantes (comme par exemple un CISP qui pourrait y créer un module de formation décentralisée).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

Le CPAS poursuit à travers ce projet un triple objectif d'insertion socio-professionnelle et de formation des travailleurs, de mise à disposition de matériel (meubles ou vêtements) aux personnes précarisées et de contribution à l'économie circulaire.

Le CPAS ambitionne un impact positif sur la population à plusieurs niveaux : insertion socio-professionnelle et formation des travailleurs ; cohésion sociale par la mise en relation coopérative de personnes issues de milieux socio-culturels différents ; développement d'une ou plusieurs activités économiques, sociales et durables.

À travers cette action de soutien à ce projet d'infrastructure, l'ADL vise la création d'une ou deux activités d'économie sociale (cf. fiches-actions n°43 et 46) proposant des services de proximité à la population (dont un commerce de seconde main) ; la formation et l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi ; et le partenariat local entre plusieurs acteurs économiques locaux.

INDICATEURS :

- nombre de partenaires ;
- type de partenariat ;
- nombre de cellules commerciales ;
- atelier réalisé (oui-non) ;
- nombre de projets à économie sociale

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

Ce projet vise deux types de publics :

- des personnes, bénéficiaires du CPAS ou demandeurs d'emploi, qui seraient en demande de formation, d'insertion sociale ou professionnelle, et qui seraient intéressées par une des activités/formations proposées : la vente, la couture (également dans l'objectif de redonner vie à des vêtements anciens ou abîmés) et le tricot, le lavoir – et éventuellement du repassage -, la réparation et/ou la customisation de meubles, etc., le tout dans une perspective de recyclage et de revalorisation d'anciens vêtements, d'anciens meubles, etc. ;

- la population locale qui bénéficierait ainsi de plusieurs services : la création d'au moins deux filières locales de recyclage (de vêtements, de meubles, mais aussi de jouets, d'équipements sportifs, de matériel de puériculture, etc.) ; d'un magasin de vêtements voire, à terme, d'équipements sportifs de seconde main ; de meubles de seconde main réparés et customisés ; et enfin, de projets auxquels certains pourraient participer en tant que travailleurs volontaires (bénévoles) ou en tant que stagiaires.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

Le CPAS de Comblain est le porteur du projet en général et des deux projets d'économie sociale qui y sont directement liés (cf. fiches-actions n°43 et 45). Il sera certainement amené à gérer l'infrastructure ou, du

moins, à participer à la création et la gestion d'une structure juridique à qui pourrait être confiée la gestion du bien.

La commune sera le porteur du projet de rénovation du bâtiment dans le cadre de l'opération communale de développement rural.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

L'ADL soutiendra le CPAS comme il le fait pour les autres porteurs de projet. Elle interviendra comme « consultant » pour aider au montage du projet, du partenariat local et du financement. Elle participera notamment au groupe de travail avec le CPAS, la Commune et les partenaires associatifs, pour actualiser la fiche-projet du PCDR, nécessaire à la demande de subvention. Son rôle sera notamment d'identifier les opportunités qui pourraient contribuer à monter le projet (comme elle l'a déjà fait, par exemple, en prenant contact au sujet de ce projet avec le Centre d'Insertion Socio-professionnelle « Le pont », situé à Sprimont, pour envisager une coopération dans le but de créer à Comblain un module de formation décentralisé en lien avec un des projets envisagés).

Ensuite, l'ADL accompagnera chacun des projets d'activités d'économie sociale décrits dans les fiches-actions n°43 et 45.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Commune : est propriétaire du bâtiment et se chargera en principe de rénover celui-ci via le PCDR
- CPAS : est le porteur du projet qui bénéficierait de l'infrastructure, directement ou via une asbl de gestion à créer, pour mener des projets d'économie sociale et d'intérêt général
- SPW – DGO3 – Direction du Développement rural : pouvoir subsidiant dans le cadre du PCDR

Partenaires privés :

- les habitants : seront d'une part les fournisseurs (en vêtements usagers, en meubles, etc.) et d'autre part les clients (des vêtements revalorisés, des meubles restaurés, du lavoir, de l'atelier de couture, etc.) ;
- les travailleurs volontaires (bénévoles) : qui apporteront le cas échéant leur énergie et leur savoir-faire et savoir-être au service du projet

Partenaire associatif :

- Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : organisme d'accompagnement de la commune dans l'activation et l'actualisation de fiche-projet du PCDR + suivi de conventions
- asbl les découvertes de Comblain : serait partenaire du CPAS dans la co-gestion de l'atelier et partagerait l'infrastructure, l'équipement et le personnel
- asbl Royal Syndicat d'Initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur (RSI) : serait également partenaire du CPAS dans la co-gestion de l'atelier et partagerait l'infrastructure, l'équipement et le personnel
- asbl Centre d'Insertion Sociale et Professionnelle (CISP) « Le Pont » : pourrait éventuellement, sous certaines conditions, devenir partenaire d'un des projets en intégrant celui-ci à son offre de formation par le travail, en tant que module décentralisé ; ce qui permettrait de bénéficier d'un encadrement professionnel (par un formateur, un accompagnateur psychosocial, etc.)

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

Eté 2019 : réunion de travail avec le CPAS, la commune et la FRW pour préciser le projet et préparer le travail d'actualisation de la fiche-projet avec la CLDR et les partenaires

Septembre 2019 : présentation du projet à la CLDR en vue de l'activation de la fiche-projet (décision de principe d'actualisation de la fiche en vue d'une demande de subvention au développement rural)

Automne 2019 : groupe de travail avec les partenaires en vue de préciser le contenu de la fiche-projet ; rédaction de la fiche-projet actualisée par la FRW ; lancement par la commune d'un petit marché de services d'auteur de projet pour actualiser les plans et l'estimatif de la fiche-projet

Hiver 2020 : approbation par le Collège de la fiche-projet actualisée ; convocation par la commune d'une réunion de coordination avec la Direction du Développement rural et les partenaires en vue de solliciter une convention-faisabilité auprès du Ministre de la ruralité

Printemps 2020 : rapport de la Direction du Développement Rural avec éventuelle demande d'informations complémentaires

Eté 2020 : projet de convention-faisabilité à soumettre à l'approbation du Conseil communal ; délai théorique de 18 mois pour communiquer un dossier projet définitif

Automne 2020 : lancement par la commune d'un marché de services d'auteur de projet pour réaliser l'étude complète du projet et le suivi des travaux

Hiver 2021 : désignation de l'auteur de projet – début de la mission ; réalisation de la première esquisse (avis du Collège, éventuellement avis de la CLDR) ; consultation des pompiers ; réalisation d'une PEB ; etc.

Printemps 2021 : réalisation de la phase avant-projet ; présentation de l'avant-projet à la CLDR, au Collège et aux partenaires ; adaptations éventuelles

Eté 2021 : présentation de l'avant-projet au Comité d'accompagnement « avant-projet » constitué conformément à la circulaire 2019 du développement rural ;

Automne 2021 : demande de permis d'urbanisme

Printemps 2022 : octroi du permis d'urbanisme ; réalisation du dossier projet définitif (cahier des charges pour les travaux) ; envoi pour avis préalable à la tutelle ; approbation par le Collège

Eté 2022 : envoi pour approbation préalable à la Direction du Développement rural qui prépare le projet de convention-réalisation

Automne 2022 : approbation du dossier projet définitif et la convention-exécution par le Conseil communal ; transmission pour approbation à la Direction du Développement rural.

Hiver 2023 : approbation de la convention-réalisation par le Ministre de la ruralité ; lancement par la commune d'un marché public de travaux

Printemps 2023 : procédure de passation du marché public de travaux réalisée par la commune

Eté 2023 : attribution

Automne 2023 : début des travaux (durée pas encore estimée, mais sans doute au moins pour un an et demi)

2024 : travaux

Hiver 2025 : réception des travaux et prise de possession de la nouvelle infrastructure par le CPAS et ses partenaires dans le cadre d'une convention de gestion directement avec le CPAS ou avec une asbl de gestion créée pour l'occasion par le CPAS, la commune et leurs partenaires

Printemps 2025 : installation des nouvelles activités : magasin de seconde main, atelier de réparation de meubles, etc. (cf. fiches-actions n°43 et 46)

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

L'enveloppe actuellement identifiée pour ces travaux de rénovation de l'ancienne gare du vicinal est de +/- 300.000 € tvac honoraires compris (estimatif à actualiser) dont 80% seraient subventionnés via le développement rural et 20% sur fonds propres de la commune. Ensuite, il est probable que le CPAS ou l'asbl de gestion paie un loyer à la commune qui permettra de couvrir cet engagement.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)